

AVANTAGES SOCIAUX CHANGEMENTS APPORTÉS AU 1ER JANVIER 2017

ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION - CROIX BLEUE

Les primes seront augmentées d'environ 1,5 % à compter du 26 décembre 2016.

Protection	2016	2017
Individuelle	26,06 \$	26,44 \$
Monoparentale	36,40 \$	36,96 \$
Familiale	60,17 \$	61,08 \$

FRAIS DENTAIRES - SSQ GROUPE FINANCIER

Le maximum de remboursement payable par le régime est haussé à 2 150 \$ par personne assurée et par année civile. Les primes seront augmentées de 8 % à compter du 26 décembre 2016.

Protection	2016	2017
Individuelle	9,03 \$	9,75 \$
Monoparentale	18,04 \$	19,48 \$
Familiale	22,56 \$	24,37 \$

ASSURANCE VIE COLLECTIVE DE BASE (AVCB) ET ASSURANCE VIE COLLECTIVE COMPLÉMENTAIRE (AVCC) - DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Les taux déterminés en juillet 2016 resteront en vigueur jusqu'à la fin de 2017.

Prolongation du congé de primes de l'AVCC jusqu'au 25 juin inclusivement. S'applique à l'assurance jusqu'à trois (3) fois le salaire annuel. Ce congé ne s'applique pas aux situations suivantes:

- La protection des 4^e et 5^e tranches;
- La protection des personnes à charge ;
- La protection offerte à la retraite.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC (RRHQ)

À compter de la période de paie 01-2017, les cotisations salariales passeront de 9,25 % à 10,00 % du salaire admissible au RRHQ.

PROTECTIONS SALARIALES EN CAS D'INVALIDITÉ - CHANGEMENTS APPLICABLES AUX EMPLOYÉ-ES TEMPORAIRES

À compter de la période de paie 02-2017, les primes pour la protection de courte durée seront réduites de 18 % et les primes pour la protection de longue durée seront réduites de 5 %.

EMPLOYÉ-E-S TEMPORAIRES ADMISSIBLES

Protection de courte durée: 0,68 %
Protection de longue durée: 1,12 %

**Pour un complément d'information,
n'hésitez pas à communiquer avec votre
responsable régional des
avantages sociaux.**